

MINISTÈRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



MODELE D 1020 - PRIMITIVE

DECLARATION FISCALE D'EXISTENCE

PERSONNES MORALES
(Sociétés, associations et autres organismes)

A souscrire :

- avant le commencement des opérations (Art. 146 LPF)

Le défaut de déclaration est sanctionné par une amende de 500 000 francs

1- KOFFI PEKA - J.	ENVOI DE 1000.000		
2-			
3-			
4-			
5-			
6-			
Autres ⁽⁴⁾			
	TOTAL	1000.000	100 %

3 - Joindre la photocopie des pièces d'identité des associés ou actionnaires et du dirigeant de la société ;
 4 - Produire un état annexé si nécessaire.

Nom, prénom(s), signature et cachet
 du Chef du Service d'Assiette



G- DIRIGEANT OU GERANT

Nom et prénom(s) : KOFFI PEKA JACQUES Qualité : GERANT
 BP : Tél : 0709 5851 25 Email :
H- AUTRES RENSEIGNEMENTS

a) Propriétaire du local professionnel ⁽⁵⁾

Nom et prénom(s) ou raison sociale : LOES FUSION ALIBERT

N° de compte contribuable : 01 111 154 X

Adresse postale :

Tél : 0501 710707 /

Email :

Fax :

5 - Produire contrat de bail

b) Suivi comptable

Cabinet comptable ou centre de gestion agréé :

N° de compte contribuable :

Adresse postale :

Tél : / Email :

Fax :

c) Régimes particuliers ⁽⁶⁾

Code des Investissements

Code pétrolier

Code minier

Régime franc

Autres (A préciser)

6- Produire document justificatif (agrément, convention, etc.)

I VISA ET SIGNATURE

Déclaration certifiée sincère

A ABIDJAN, le

Signature et cachet
 du contribuable

Nom du signataire : KOFFI PEKA JACQUES
 Qualité du signataire : GERANT

CA : 5000.000

VL : 960.000 / an

NE : 01